



Mise a pied pour faute professionnelle

Par **tintaon**, le **02/03/2015** à **10:03**

Bonjour

Suite a ma démission mon employeur m'a mis a pied pour faute professionnelle car j'ai vidé ma boîte mails avant de rendre mon ordinateur.

Rien n'est précisé sur mon contrat a ce sujet(Ceci car il n'a pas accepté ma négociation au sujet de mon préavis)

Il veut me licencier pour faute.

En a t il le droit et quels sont mes recours?

Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **02/03/2015** à **11:33**

Bonjour,

Si vous avez démissionné avant, l'employeur ne peut plus vous licencier puisque le contrat de travail est déjà rompu mais il peut sanctionner une faute pendant le préavis et il semble bien que vous en ayez commis une en détruisant de la correspondance qui appartient à l'entreprise, en plus par vengeance...

Par **tintaon**, le **02/03/2015** à **12:54**

non non ce n'est pas du tout par vengeance !!!
je n'ai simplement pas pensé aux conséquences !!
en plus on peut toujours récupérer les mails!

Par **P.M.**, le **02/03/2015** à **12:57**

Alors si l'employeur peut les récupérer, il ne servait à rien de vider la boîte mail...

Si vous êtes convoqué à un entretien préalable, je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel...